01/05/2023

Espace Naturel Sensible « Tourbière du Poutaz » SL175

Résumé du plan de gestion 2023-2027

Les Adrets (38)

Réalisé par :

AROL Biodiversite

Ecologue en charge du dossier :
Christel PLATEL

&



Pierrette Chamberaud
Etudes et gestion des milieux naturels
Inventaires naturalistes

isère LE DÉPARTEMENT

Les Adrets

I. Présentation de l'ENS

a. Généralités

L'Espace Naturel Sensible de la Tourbière du Poutaz se situe sur la **commune des Adrets**, dans la moitié nord du département de l'Isère, entre Grenoble et Chambéry.

La **Zone d'Observation** (ZO) du site représente une surface de **35 Ha**. La Zone d'Intervention (ZI) sur laquelle les opérations du plan d'actions sont réalisées a une superficie de 15 Ha.

Environ 40 % de la surface de la ZI est maîtrisé foncièrement par la commune (acquisition).

Le site est traversé par la route départementale D280 ainsi que par une courte portion d'un chemin de randonnée inscrit sur la cartographie IGN.

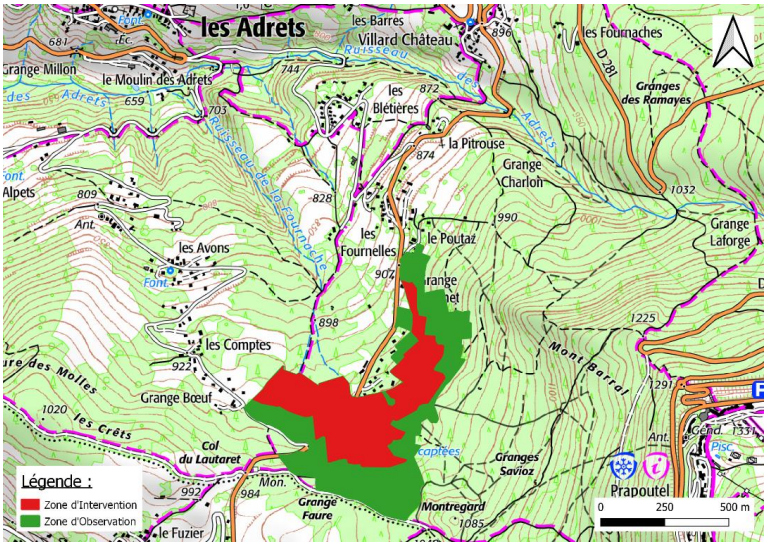

Carte 1 : Localisation de l'ENS

b. Réglementation

Sur le **plan réglementaire**, l'ENS comporte un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** (APPB). D'une surface de 10 Ha 11 a environ, cet arrêté **en date du 20 septembre 2017**, impose un règlement fort dont voici quelques extraits :

- Tous travaux ou aménagements neufs publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux, y compris les travaux de remblaiement, d'extraction de matériaux, de drainage et d'infrastructures forestières (pistes et routes) sont interdits. Pourraient toutefois être autorisés, après avis favorable du Préfet, les travaux prévus dans le plan de gestion du site ou d'entretien des pistes ;
- Interdiction de faire usage du feu ;
- Interdiction de jeter, déverser ou laisser écouler, abandonner, de déposer, directement ou indirectement tous produits, matériaux ou substances quels qu'ils soient ;
- Interdiction de modifier les écoulements des eaux, de quelque façon que ce soit, sauf si le plan de gestion du site le prévoit, et après avis favorable du Préfet.

L'arrêté indique aussi qu'il est interdit :

- **d'arracher ou de cueillir des végétaux sauf à des fins de recherche scientifique ;**
- **de circuler en véhicules terrestres à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique** en application de l'article L362-1 du code de l'environnement (hors pratique sylvicole) ;
- **D'organiser toute manifestation sportive.**

Une signalétique dédiée sera prochainement installée pour délimiter le périmètre de l'APPB.

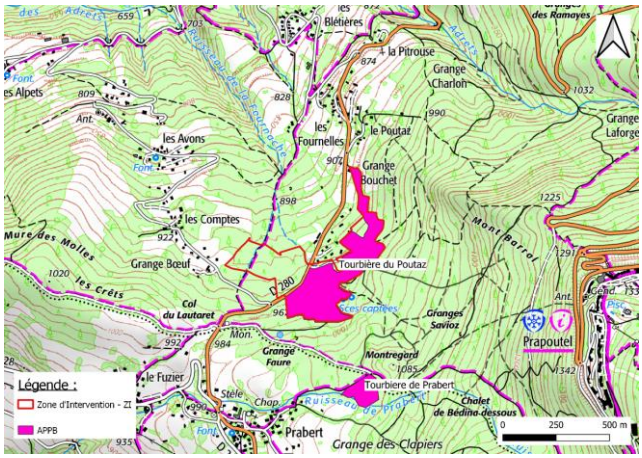

Carte 2 : Localisation de l'APPB

c. Infrastructures et accueil du public

L'ENS n'est pas ouvert au public et ne dispose d'aucun aménagement spécifique.

Un petit parking est présent au milieu de l'ENS. Il sert de place de dépôt lors de coupes de bois mais aussi aux usagers des poubelles de tri sélectif installées sur ce lieu en bordure de la route départementale.

d. Patrimoine culturel

Les secteurs les moins pentus du site étaient autrefois pâturés. Les photographies aériennes des années 50 montrent un paysage plus ouvert qu'il ne l'est aujourd'hui, avec des haies et sans construction ou presque.

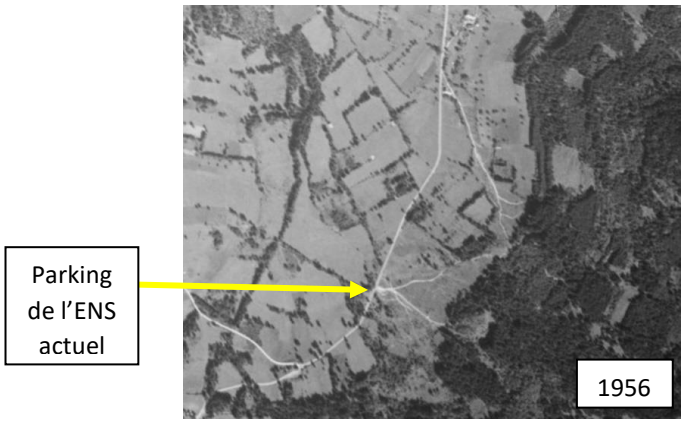

Traces visibles de ce passé pastoral, des murets en pierre sont présents çà et là dans la forêt.





e. Usages actuels

L'activité principale sur l'ENS aujourd'hui est l'**exploitation forestière.** La forêt communale bénéficie d'un aménagement forestier (2018-2037) rédigé par l'ONF. 6 Ha de cette forêt se trouve dans le périmètre de l'ENS avec des enjeux « faible » de production de bois.

Les principaux objectifs sylvicoles sont de rendre irréguliers les peuplements et de diversifier les essences afin d'obtenir une forêt plus résiliente face au vent, à la sècheresse et aux attaques d'insectes.

La moitié des boisements de l'ENS est privée. Des coupes ont été effectuées par le passé et quelques plantations récentes ont été réalisées.

Quelques activités de loisirs ont lieu sur le site de façon sporadique : la chasse et la cueillette de champignons notamment.

II. Résumé du diagnostic écologique

a. Alimentation en eau des tourbières

Le versant de Belledonne où se situe l'ENS est parsemé de sources et résurgences mais à ce jour nous ne disposons pas d'étude hydrologique permettant de qualifier les entrées et sorties d'eau sur l'ENS.

b. Habitats naturels

L'ENS comporte **12 habitats élémentaires** dont les boisements représentent 80 % de la surface.

Certains sont dits « patrimoniaux » en raison de leur statut de protection ou de leur rareté. Deux milieux présentent un enjeu fort de conservation : les bas-marais alcalins des sols tourbeux oligotrophes à laîches de Davall et les prairies humides médio-européennes des sols paratourbeux mésotrophes (niveau A).

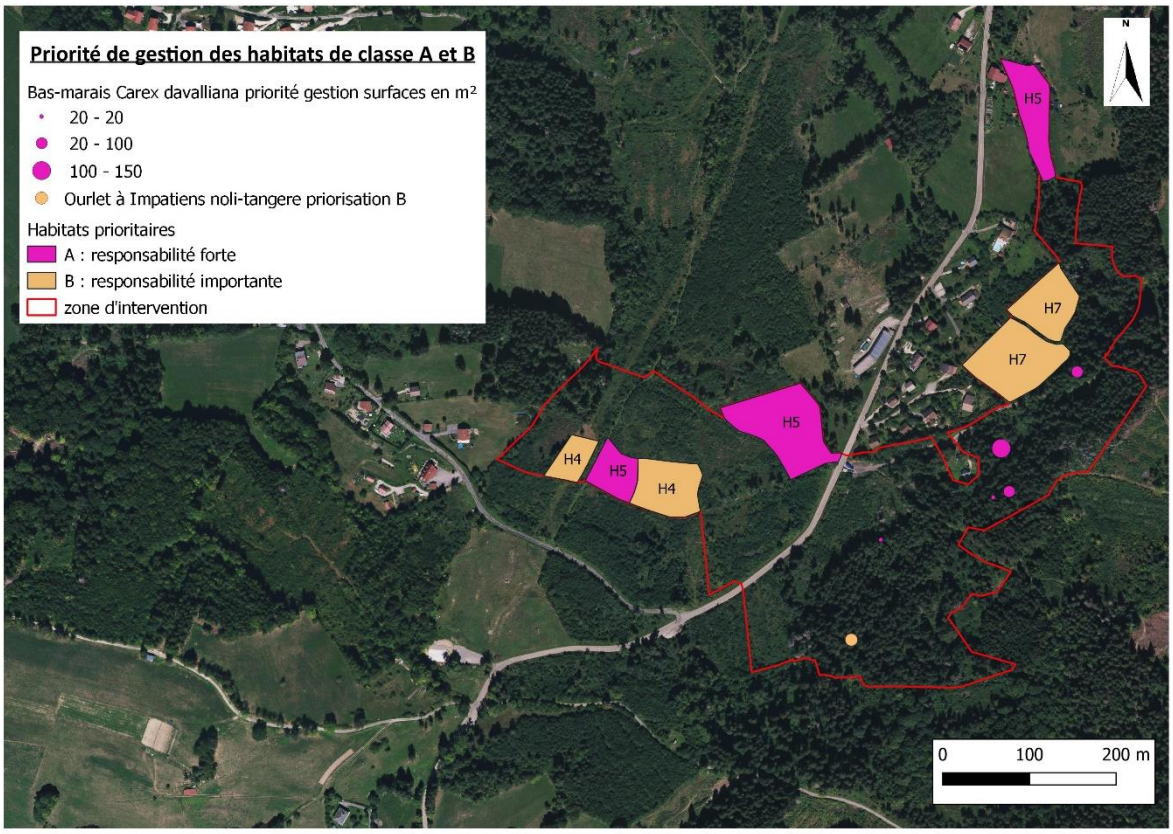

Carte 3 : Cartographie des habitats à enjeux sur l'ENS

c. Patrimoine faune / flore

A ce jour, les inventaires et relevés effectués sur l'ENS ont permis de dénombrer 252 espèces :

- 31 oiseaux
- 4 odonates
- 5 mammifères
- 22 lépidoptères
- 12 orthoptères
- 4 amphibiens
- 174 taxons de « flore » (flore vasculaire et bryophytes)
-

Comme pour les habitats, certaines espèces sont considérées comme patrimoniales en raison de leur statut de protection et/ou de rareté. Seule la Grenouille agile apparaît avec une valeur patrimoniale forte (A). Sa présence devra être confirmée dans les années à venir car seule une ponte a été observée dans la partie basse du site. D'autres espèces ont une valeur patrimoniale moyenne (B) comme le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, le Cordulégastre bidenté, la Salamandre tachetée ou encore la Droséra à feuilles rondes et la Fougère des marais.

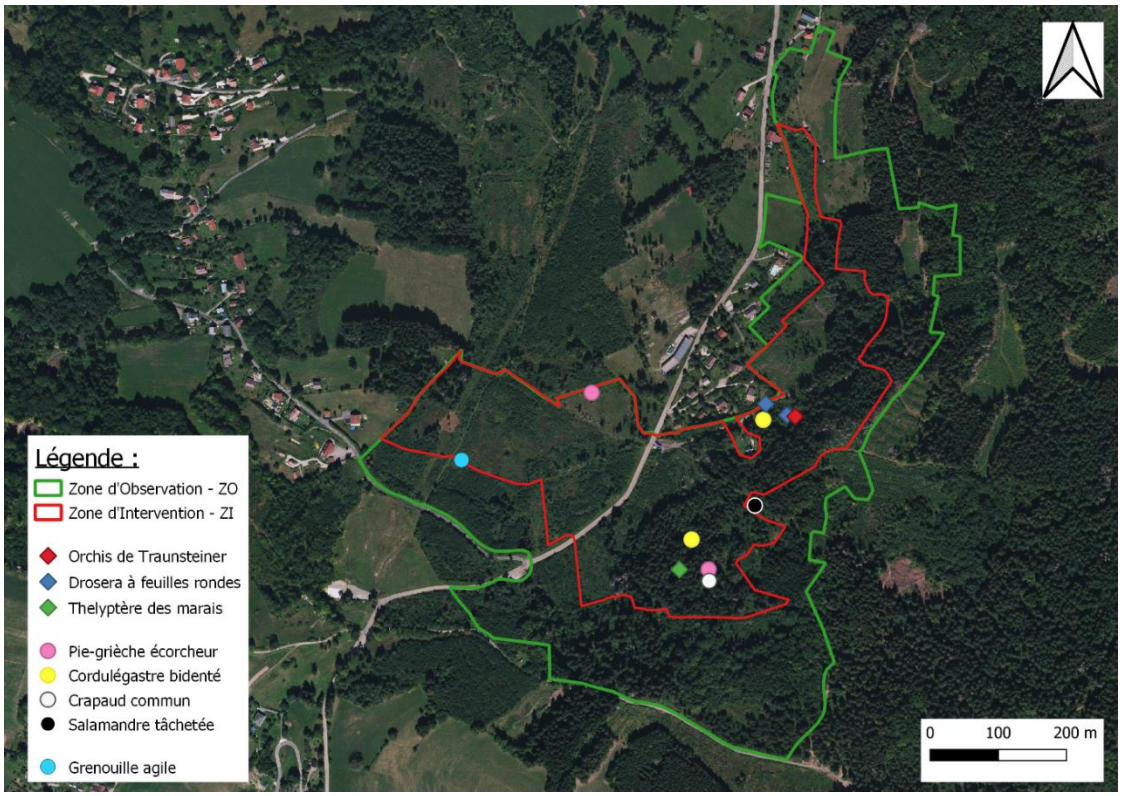

Carte 4 : Cartographie des espèces patrimoniales sur l'ENS

d. Les enjeux du site ENS

D'après le diagnostic global du site, voici les enjeux de conservation qui détermineront la gestion future :

Habitats à enjeux	Faune / Flore associées	Enjeux de conservation
H3 - Bas-marais alcalins des sols tourbeux oligotrophes à laîche de Davall (*Carex davalliana*) et communautés apparentées	- *Dactylorhiza traunsteineri* - *Drosera rotundifolia* - *Thelypteris palustris*	**A** **Tourbières basses alcalines**
H5 - Prairies humides médio-européennes des sols paratourbeux mésotrophes		**B** **Milieux ouverts**

Les tourbières basses alcalines

Les bas-marais alcalins tourbeux constituent de petites entités résiduelles, déconnectées les unes des autres et fortement soumises à l'atterrissement et à la fermeture du milieu. Les roseaux ont déjà fortement colonisé ces patchs. Cet habitat d'intérêt communautaire est défini comme menacé actuellement sur le site.

L'alimentation en eau est assurée par les nombreuses sources et petits ruisselets présents sur l'ensemble du versant. Nous ne disposons pas d'étude sur la qualité de l'eau ni sur l'origine de ces sources qui ne naissent pas toutes à l'intérieur de l'ENS.

Les bas-marais alcalins sont situés au milieu de boisements qui recouvrent 80% de la surface de l'ENS. Leur exploitation pourrait avoir des effets négatifs sur la préservation de ces zones humides fragiles, en modifiant les écoulements de surface, en tassant ou déstructurant les sols, etc. La création par le passé d'une piste forestière a vraisemblablement déjà modifié une partie des écoulements.

Des plantations d'Epicéas* sont présentes sur le site mais l'habitat forestier climacique est la Hêtraie-Sapinière. Une régénération naturelle s'opère par endroit avec de jeunes plants de feuillus et de Sapin blanc. On compte aussi beaucoup de bois mort au sol ou sur pied, favorable au Pic noir, aux Chauves-souris et bien d'autres espèces. 6 Ha de boisement sont concernés par un document d'aménagement forestier rédigé par l'ONF dans le

cadre de la gestion des parcelles forestières communales. Ce document prend en compte la sensibilité des milieux humides en indiquant qu'en cas d'exploitation, des moyens respectueux seront utilisés. Le document ne prévoit pas d'intervention sur les parcelles de l'ENS puisque le rédacteur attendait les préconisations du diagnostic du site.

En revanche, pour les parcelles privées, la gestion forestière n'est actuellement pas connue, ni concertée. Des plantations de feuillus et de résineux ont récemment été effectuées.

Harmoniser la gestion forestière publique et privée constitue un objectif pour la préservation des milieux.

**Le terme de plantation est contesté par l'ONF mais certaines parcelles constituées à 100% d'Epicéas ne permettent pas de donner un autre terme concernant la définition de l'habitat présent.*

Les milieux ouverts

L'ENS abrite trois parcelles de prairies humides : 1 pâturée par des bovins, 1 déboisée récemment (non entretenue en 2022) et la dernière en libre évolution. (***Fait important, lors du dernier comité de site de présentation du document de gestion, le propriétaire de la parcelle pâturée a demandé son retrait du périmètre de l'ENS.)***

Bien que non menacées et considérées comme en bon état de conservation actuellement, ces prairies humides représentent un enjeu de conservation pour l'ENS car elles participent à la mosaïque d'habitats favorable à la reproduction des insectes, au nourrissage des chauves-souris et des oiseaux, etc.

Les milieux ouverts ne représentent que 13 % de la surface du site.

La reconnaissance de la sensibilité du site par les acteurs locaux (ancrage territoriale) et la gestion de l'ENS représentent deux facteurs clés de réussite.

e. Les Objectifs à long terme

Enjeux	Objectifs à long terme	Code
A - Tourbières basses alcalines	Améliorer la fonctionnalité des zones humides	A1
	Restaurer la hêtraie-sapinière	A2
B - Milieux ouverts	Maintenir les prairies humides en bon état de conservation	B1
Facteurs clés de réussite	**Objectifs à long terme**	**Code**
C - Reconnaissance de la sensibilité du site par les acteurs locaux	Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation dans les pratiques locales	C1
D - Gestion du site ENS	Assurer le fonctionnement optimal de l'ENS	D1

III. Principales actions programmées

I. Actions en lien avec l'amélioration des connaissances

Sur l'ensemble de l'ENS, il est proposé de réaliser :

- Une étude pédologique simplifiée
- Une étude hydrogéologique
- Un inventaire des bryophytes
- Un inventaire des mollusques

II. Actions en lien avec le foncier

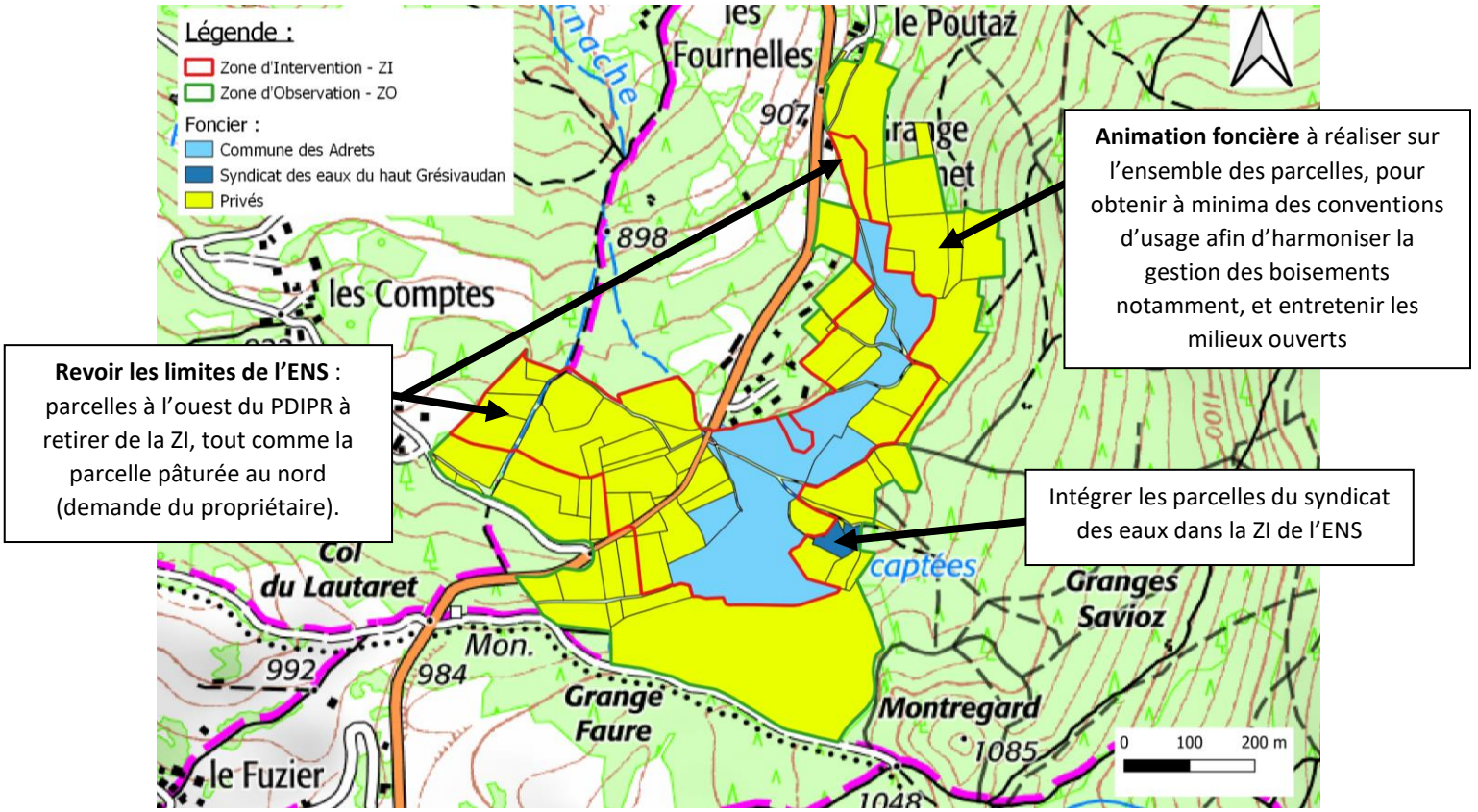

Revoir les limites de l'ENS : parcelles à l'ouest du PDIPR à retirer de la ZI, tout comme la parcelle pâturée au nord (demande du propriétaire).

Animation foncière à réaliser sur l'ensemble des parcelles, pour obtenir à minima des conventions d'usage afin d'harmoniser la gestion des boisements notamment, et entretenir les milieux ouverts

Intégrer les parcelles du syndicat des eaux dans la ZI de l'ENS

III. Actions en lien avec la gestion des milieux

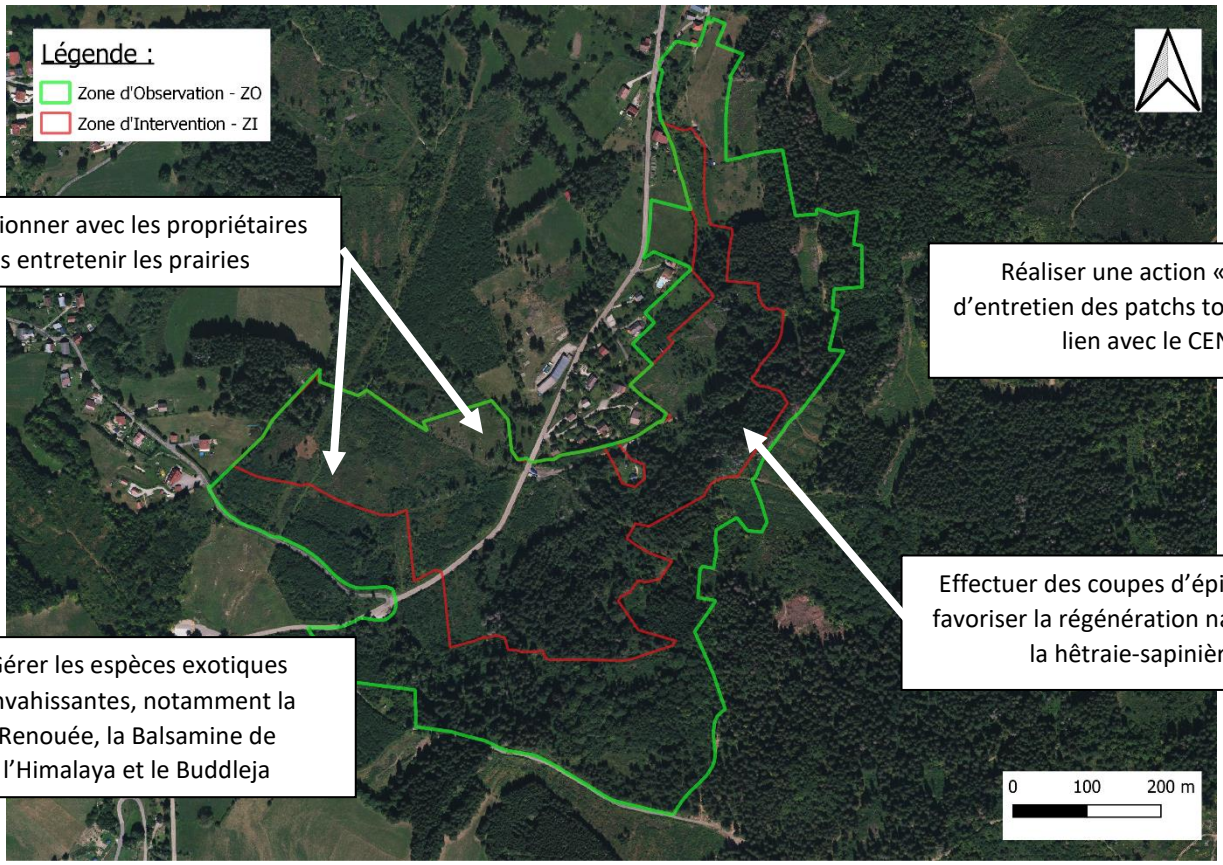

IV. Estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion

La mise en œuvre du programme d'actions de 2023 à 2027 nécessite un budget estimé à 52 625€ HT dont 63% d'investissement (études et travaux uniques). Le budget prévisionnel comprend une part destinée à des prestations extérieures mais aussi une part valorisant le travail en régie pour notamment le nettoyage du site, la gestion des espèces exotiques envahissantes, la sensibilisation des propriétaires, l'animation foncière, etc.

